

Cette année, la saison débute le lundi 1 septembre 2025 et se termine le 26 juin 2026.

Le programme fait référence au calendrier scolaire valaisan qui fait foi pour les périodes de vacances comme pour les jours fériés.

Une taxe unique de CHF 10.00 est perçue à chaque nouvelle inscription.

1. PAIEMENTS

- 1.1 La première leçon est considérée comme une séance d'essai, celle-ci n'est pas prise en compte dans le paiement du premier mois calculé au prorata temporis pour les nouveaux élèves.
- 1.2 Les cours sont payés en avance, **au plus tard le 5 du mois, le règlement se fait à l'aide de bulletin de versement à votre disposition au secrétariat. Aucune facture n'est envoyée.**
- 1.3 En cas de retard, les montants sont automatiquement augmentés **de frais de rappel**, soit
1^{er} rappel CHF 5.00,
2^{ème} CHF 10.00
3^{ème} CHF 15.00
qui eux doivent obligatoirement être réglés avec le montant du.
- 1.4 **La direction peut interdire l'accès aux classes à tout élève en défaut de paiement.**
- 1.5 Le programme normal comprend 4 classes par mois, il est possible que ce nombre fluctue en fonction du calendrier. **Ce point ne donne droit à aucun arrangement financier.**

2. ABSENCES

- 2.1 Aucune réduction n'est accordée en cas d'absence.
- 2.2 Seul les cas de force majeure tels que grossesse, maladie, accident, service militaire ou civil soumis à confirmation écrite (certificat, justificatif, ordre de marche, etc.) permettent le report d'un montant pour le mois suivant.

3. RATTRAPAGES

- 3.1 Seuls **les cours excusés auprès du secrétariat ont la possibilité d'être rattrapés** par la prise d'une leçon dans une autre classe dans **UN DELAI DE 3 MOIS.**
- 3.2 Les cours excusés que l'élève n'aura pas rattrapés dans le délai imparti ne sont en aucun cas remboursables.
- 3.2 Les cours ne peuvent pas être rattrapés si l'élève n'est plus inscrit dans un cours.
- 3.3 Un élève ne peut en aucun cas arrêter ses cours afin de rattraper les cours en retard, il peut uniquement les rattraper dans des autres classes que celles qu'il fréquente habituellement.

4. ARRET

- 4.1 L'arrêt volontaire en cours de mois ne donne droit à aucun remboursement pour la durée restante.
- 4.2 L'élève ou son représentant légal doit immédiatement **avertir le secrétariat** par écrit du désir de rompre son contrat, ainsi qu'informer **son professeur**.
- 4.3 **Cette rupture doit impérativement être faite sous la forme écrite et doit être envoyée 1 mois avant l'arrêt des cours pour la fin du mois suivant.**
- 4.4 En cas d'épidémies, de pandémies et de catastrophes naturelles, le mois de dédite est du.

5. DIVERS

- 5.1 Les parties logistiques ou financières liées aux stages, spectacles et démonstrations ne sont pas réglementées par ce contrat.
- 5.2 Le niveau et la répartition dans les classes sont du ressort du professeur suite à un entretien personnel avec l'élève et/ou au besoin son représentant légal.
- 5.3 **Une tenue correcte et des chaussures de danse sont obligatoires. Il est interdit de pénétrer dans les salles de cours avec des chaussures de ville, d'y consommer de la nourriture et de faire usage d'un téléphone portable pendant les cours.**
- 5.4 Les élèves sont responsables de leurs affaires personnelles, la direction du MDC ne peut être tenue responsable en cas de vol ainsi que lors de toutes les activités menées directement par les élèves en dehors des salles de classe.
- 5.5 Il est important de taguer vos publications sur instagram (monthey_dance_center) et de vous abonner à MDC sur Facebook (monthey dance center).

6. AUTORISATION D'UTILISER DES IMAGES FIXES OU ANIMEES

- 6.1 Afin d'illustrer notre site internet montheydancecenter.ch, ainsi que d'éventuels flyers ou autres supports papier, il se peut que des photos ou des enregistrements vidéos des élèves soient réalisés dans le cadre des cours de danse, des stages ou des démonstrations donnés par notre école. Le **MDC** vous demande l'autorisation de publier sans contrepartie les photos ou films mettant en scène les élèves de notre école dans le cadre des activités de notre école.

Un refus de votre part aura pour conséquence d'écarter votre enfant lors des prises de vue.

J'autorise l'utilisation d'images

Je n'autorise pas l'utilisation d'images

(Cocher la case qui convient)

Noms et signature

Merci d'écrire lisiblement

Nom, prénom de l'élève

Nom, prénom du représentant légal

Cours suivi(s)

Monthey, le

Lu et approuvé – Bon pour accord

Signature (*représentant légal si mineur*)
